

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal de la ville de New Richmond tenue par visioconférence, le **lundi 4 mai 2020** à compter de **20 h**.

À laquelle sont présents par voie de visioconférence:

Monsieur Éric Dubé, maire
Madame Geneviève Braconnier, conseillère
Monsieur François Bujold, conseiller
Monsieur Jean Cormier, conseiller
Monsieur René Leblanc, conseiller
Monsieur Jean-Pierre Querry, conseiller
Monsieur Jacques Rivière, conseiller

Formant le quorum requis par la Loi sous la présidence du maire, monsieur Éric Dubé.

Sont également présents par voie de visioconférence :

Madame Céline LeBlanc, greffière
Monsieur Stéphane Cyr, directeur général

ADMINISTRATION

115-05-20

SÉANCE DU CONSEIL À HUIS CLOS

Considérant le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

Considérant le décret numéro 483-2020 du 29 avril 2020 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle soit jusqu'au 6 mai 2020;

Considérant l'arrêté 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet au Conseil de siéger à huis clos et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication;

Considérant qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du Conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du Conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par voie de visioconférence;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Geneviève Braconnier
APPUYÉ DE : Monsieur Jean Cormier
et unanimement résolu :

Que le Conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du Conseil et les officiers municipaux puissent y participer par voie de visioconférence.

ADOPTÉE

116-05-20

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean-Pierre Querry
APPUYÉ DE : Monsieur François Bujold
et unanimement résolu :

D'adopter l'ordre du jour tel que lu par le maire.

ADOPTÉE

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

117-05-20

SÉANCE ORDINAIRE DU 2020-04-06

Considérant que les membres du Conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 avril 2020;

Considérant que les membres du Conseil renoncent à la lecture dudit procès-verbal;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jacques Rivière

APPUYÉ DE : Madame Geneviève Braconnier

et unanimement résolu :

D'adopter le procès-verbal de la séance du 6 avril 2020.

ADOPTÉE

118-05-20

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 2020-04-20

Considérant que les membres du Conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance extraordinaire du 20 avril 2020;

Considérant que les membres du Conseil renoncent à la lecture dudit procès-verbal;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean Cormier

APPUYÉ DE : Monsieur René Leblanc

et unanimement résolu :

D'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 20 avril 2020.

ADOPTÉE

119-05-20

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 2020-04-27

Considérant que les membres du Conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance extraordinaire du 27 avril 2020;

Considérant que les membres du Conseil renoncent à la lecture dudit procès-verbal;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean-Pierre Querry

APPUYÉ DE : Monsieur Jacques Rivière

et unanimement résolu :

D'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 27 avril 2020.

ADOPTÉE

SUIVI DE LA PÉRIODE DE QUESTIONS (AFFAIRES DU PUBLIC) DE LA SÉANCE DU 6 AVRIL 2020

Le maire informe l'assistance des démarches effectuées concernant les demandes des contribuables lors de l'assemblée du 6 avril 2020.

CORRESPONDANCE

- De Mme Andrée Laforest, Ministre des Affaires municipales et des régions, une correspondance concernant le suivi de la bataille collective contre la COVID-19 et remerciant les municipalités de veiller à ce que leurs communautés

continuent d'avoir accès à des infrastructures et à des services municipaux de qualité ainsi qu'à des milieux de vie sécuritaires.

- De la Commission de protection du territoire agricole, copie d'une correspondance adressée à 2744-4538 Québec inc. concernant leur demande de reconnaissance de droits personnels ou réels sur leur propriété situé sur le lot 5 320 426, indiquant que suite à leurs recherches les droits invoqués peuvent être confirmés.
- De Mme Mélissa Harrison, secrétaire et M. Kyle Bujold, président de la Société d'Agriculture de New Richmond inc., une demande de contribution financière pour le 175e anniversaire de l'exposition agricole qui se tiendra du 20 au 23 août 2020.
- De M. Sylvain Roy, député du comté de Bonaventure, un chèque au montant de 500 \$ représentant une aide financière dans le cadre de la demande de soutien financier de la Ville pour la Semaine de relâche 2020.
- De la municipalité de Saint-Alphonse, les états financiers du Lieu d'enfouissement technique, et ce, en date du 31 décembre 2019.
- De Mme Valérie Dandurand, conseillère en développement culturel au ministère de la Culture, un chèque au montant de 1 455 \$, représentant le deuxième et dernier versement prévu au volet FPCQ de l'entente de développement culturel pour l'année financière 2019-2020.
- De la MRC de Bonaventure :
 - . un chèque au montant de 65 510,42 \$, représentant un versement pour la répartition de la compensation pour le recyclage 2019.
 - . un chèque au montant de 5 000 \$, représentant un versement de subvention dans le cadre du projet de plans et devis pour l'aréna.
 - . un chèque au montant de 5 000 \$, représentant un versement de subvention dans le cadre du projet de plans et devis pour le réaménagement du Camp à Jos.
- Du ministère des Affaires municipales, un avis de paiement au montant de 69 100 \$, représentant une aide financière dans le cadre du Fonds d'aide au rayonnement des régions pour le projet de réaménagement de la Pointe-Taylor.
- De New Richmond Wind LP Transalta, un chèque au montant de 86 016,04 \$ représentant des redevances éoliennes.
- De M. Patrick Boudreau, directeur du Service incendie, le rapport des sorties effectuées pour le mois d'avril 2020.

120-05-20

COMPTES À PAYER

Considérant que le Conseil prend acte de la liste des comptes payés en vertu des dépenses incompressibles, de la liste des comptes à payer faite conformément aux engagements de crédits pris et aux dépenses autorisées, de la délégation d'autoriser des dépenses du directeur général ou des directeurs de services et des autorisations de paiement de comptes en regard des décisions prises dans le cadre des séances ordinaires et extraordinaires antérieures;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean Cormier

APPUYÉ DE : Monsieur François Bujold

et unanimement résolu :

D'approuver la liste des engagements de crédits, et ce, au montant de cinq cent un mille deux cent deux dollars et dix cents (501 202,10 \$);

D'autoriser le directeur général à procéder dans les limites de ces crédits.

ADOPTÉE

121-05-20

ADOPTION DU RAPPORT FINANCIER ET DU RAPPORT DU VÉRIFICATEUR POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2019

M. Daniel Berthelot, comptable agréé de la firme Raymond Chabot Grant Thornton, présente le rapport du vérificateur et les états financiers consolidés de la Ville de New Richmond au 31 décembre 2019.

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Geneviève Braconnier
APPUYÉ DE : Monsieur Jacques Rivière
et unanimement résolu :

D'accepter le rapport du vérificateur et les états financiers consolidés de la Ville de New Richmond au 31 décembre 2019, et ce, tel que déposés.

ADOPTÉE

122-05-20

FONDS D'AIDE AUX INITIATIVES RÉGIONALES (FAIR) GASPÉSIE ÎLES-DE-LA-MADELEINE 2020 - AUTORISATION DE SIGNATURE

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean Cormier
APPUYÉ DE : Monsieur Jacques Rivière
et unanimement résolu :

D'autoriser le directeur général à signer et déposer, pour et au nom de la Ville, tout document concernant la demande d'aide financière pour le programme FAIR (Fonds d'aide aux initiatives régionales Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine), Volet 4, et ce, pour l'année 2020.

ADOPTÉE

123-05-20

PROGRAMME TECQ 2019-2023 - PROGRAMMATION PARTIELLE DES TRAVAUX

Attendu que la Ville a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023;

Attendu que la Ville doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Geneviève Braconnier
APPUYÉ DE : Monsieur René Leblanc
et unanimement résolu :

Que la Ville s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

Que la Ville s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023;

Que la Ville approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux version no. 1 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

Que la Ville s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;

Que la Ville s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

ADOPTÉE

URBANISME

RÈGLEMENT 1131-20 MODIFIANT LES RÈGLEMENTS 780-04, 798-05, 800-05, 829-07, 893-11 ET 920-12 AINSI QUE LEURS AMENDEMENTS (MISE À JOUR DE CODIFICATION ADMINISTRATIVE)

124-05-20

ADOPTION DU SECOND PROJET

Considérant que le Conseil prend en compte le second projet du règlement relatif à la mise à jour de la codification administrative des règlements d'urbanisme, portant le numéro 1131-20;

Considérant que tous les membres du Conseil déclarent l'avoir reçu dans le délai imparti par la Loi, l'avoir lu et renoncent conséquemment à sa lecture;

Considérant que le maire mentionne l'objet du règlement, sa portée ainsi que son application;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur François Bujold

APPUYÉ DE : Monsieur Jean-Pierre Querry

et unanimement résolu :

D'adopter le second projet du règlement modifiant les Règlements 780-04, 798-05, 800-05, 829-07, 893-11 et 920-12 ainsi que leurs amendements (Mise à jour de codification administrative, lequel est identifié sous le numéro 1131-20.

ADOPTÉE

AVIS DE MOTION

Un avis de motion est donné par le conseiller Monsieur Jean Cormier à l'effet que le Règlement 1131-20 modifiant les Règlements 780-04, 798-05, 800-05, 829-07, 893-11 et 920-12 ainsi que leurs amendements (Mise à jour de codification administrative), sera adopté à une séance ultérieure.

125-05-20

RÈGLEMENT 1135-20 CONCERNANT LES NUISANCES ET RÉGI PAR LA VILLE DE NEW RICHMOND ET ABROGEANT LE RÈGLEMENT 1112-19 - ADOPTION

Considérant que le Conseil prend en compte le règlement concernant les nuisances et régi par la Ville, portant le numéro 1135-20;

Considérant que tous les membres du Conseil déclarent l'avoir reçu dans le délai imparti par la Loi, l'avoir lu et renoncent conséquemment à sa lecture;

Considérant que le maire mentionne l'objet du règlement, sa portée ainsi que son application;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Geneviève Braconnier

APPUYÉ DE : Monsieur Jacques Rivière

et unanimement résolu :

D'adopter le règlement concernant les nuisances et régi par la Ville de New Richmond et abrogeant le Règlement 1112-19, lequel est identifié sous le numéro 1135-20.

ADOPTÉE

126-05-20

DEMANDE D'INSTALLATION D'UN BÂTIMENT TEMPORAIRE - LOT 5 320 517

Considérant que par sa résolution 140-04-19, le Conseil a autorisé l'installation temporaire d'une roulotte de chantier utilisée à des fins commerciale;

Considérant que cette roulotte devait être remplacée d'ici la fin de l'été 2019 par un bâtiment permanent;

Considérant la situation actuelle liée à la COVID-19 et l'incertitude économique qui en découle ne doit pas à elle seule édicter le respect des règlements d'urbanisme;

Considérant la nouvelle demande déposée par le propriétaire du lot 5 320 517 à l'effet d'installer un bâtiment temporaire, plus esthétique, à la place d'une roulotte de chantier;

Considérant que cette nouvelle installation permettrait le maintien de l'entreprise commerciale sur le territoire de la Ville;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Geneviève Braconnier

APPUYÉ DE : Monsieur Jacques Rivière
et unanimement résolu :

D'autoriser le propriétaire du lot 5 320 517 à installer un bâtiment temporaire à la place de la roulotte de chantier présentement utilisée à des fins commerciales, et ce, pour une période maximale de deux (2) ans;

D'exiger, dans un délai d'un (1) an des présentes, que le propriétaire fournisse un plan d'établissement pour l'installation d'un bâtiment permanent pour son entreprise.

ADOPTÉE

127-05-20

INSTALLATION TEMPORAIRE D'UNE ROULOTTE DE CHANTIER - MESURE DE DISTANCIATION SOCIALE - AUTORISATION

Considérant la période actuelle de pandémie et les différentes mesures de distanciation sociale édictées par le Ministère pour les employés ainsi que la clientèle d'entreprise ayant pignon sur rue;

Considérant la demande déposée par une entreprise à l'effet d'installer une roulotte de chantier afin de permettre à leurs employés et/ou leur clientèle de respecter cesdites mesures;

Considérant que d'autres demandes du genre pourront être formulées au cours des prochaines semaines;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jacques Rivière

APPUYÉ DE : Monsieur Jean Cormier
et unanimement résolu :

Que le Conseil autorise, à titre de mesure temporaire, les entreprises ayant pignon sur rue, à procéder à l'installation d'un bâtiment temporaire sur leur propriété. Ce bâtiment devra être dédié uniquement à leurs employés ou leur clientèle et ne devra pas faire office d'entrepôt. Cette autorisation unique est acceptée afin de respecter les mesures de distanciation sociale édictées par le Ministère. La Ville se réserve le droit d'intervenir si les principes édictés par la présente ne sont pas respectés.

Il est entendu que cette mesure temporaire sera en vigueur jusqu'au 31 octobre 2020.

ADOPTÉE

TRAVAUX PUBLICS

128-05-20

APPEL D'OFFRES POUR LA FOURNITURE ET LA LIVRAISON DE SEL DE DÉGLAÇAGE

Considérant l'appel d'offres publié sur invitation transmises pour la fourniture et la livraison de sel de déglacage;

Considérant la réception de deux (2) soumissions;

Soumissionnaire (Quantité approximative de 450 tonnes métriques)	Prix à la tonne	Montant total (taxes incluses)
Mines Seleine, une division de K + S Sel Windsor Ltée	90,54 \$	46 844,26 \$
Sel Warwick inc.	92,50 \$	47 858,34 \$

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Geneviève Braconnier

APPUYÉ DE : Monsieur François Bujold

et unanimement résolu :

D'accepter l'offre déposée par Mines Seleine, une division de K + S Sel Windsor Ltée au montant de 46 844,26 \$, taxes incluses, pour la fourniture et la livraison de sel de déglacage, celle-ci étant la plus basse soumission conforme reçue.

ADOPTÉE

129-05-20

APPEL D'OFFRES POUR LA FOURNITURE ET LA LIVRAISON D'UNE CHARGEUSE-RÉTROCAVEUSE

Considérant l'appel d'offres publié sur SÉAO pour la fourniture et la livraison d'une chargeuse-rétrocaveuse;

Considérant la réception de deux (2) soumissions;

Soumissionnaire	Marque	Modèle	Année de fabrication	Montant (taxes incluses)
Longus Québec (8348871 Canada inc.)	Case Construction	590 Super N	2020	196 994,72 \$
Brandt Tractor Ltd./Mont-Joli Brandt Tractor	John Deere	410L	2020	205 115,40 \$

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean Cormier

APPUYÉ DE : Monsieur René Leblanc

et unanimement résolu :

D'accepter l'offre déposée par Longus Québec (8348871 Canada inc.) au montant de 196 994,72 \$, taxes incluses, pour la fourniture et la livraison d'une chargeuse-rétrocaveuse, celle-ci étant la plus basse soumission conforme reçue.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS (AFFAIRES DU PUBLIC)

Aucune question n'a été soumise par voie de courriel ou autre moyen de communication selon les directives mentionnées sur le site Internet de la Ville.

CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé, le président déclare la clôture de l'assemblée, il est 20 h 23.

Président

Secrétaire

Éric Dubé, maire

Céline LeBlanc, greffière